

LAVAUUR

Une messe en l'honneur de l'abbé Raymond Cayré

L'abbé Raymond Cayré, prêtre à Lavaur mort à Buchenwald, a été béatifié par le pape.



La messe a été célébrée par l'archevêque d'Albi. DR

Une messe célébrée par l'archevêque d'Albi monseigneur Balsa s'est tenue en la cathédrale de Lavaur le 14 décembre. Quatre cents personnes assistèrent à la cérémonie.

Le 20 juin 2025, le pape Léon XIV a reconnu le martyr de 50 catholiques français, dont l'abbé tarnais Raymond Cayré. Tous ont été béatifiés le samedi 13 décembre 2025 en la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Né le 23 décembre 1915 dans une famille chrétienne, Raymond grandit dans le Lauragais. Élève au séminaire d'Albi, il s'imprègne d'un profond amour de l'Eucharistie et du monde ouvrier. Mobilisé comme sergent motocycliste en 1939,

il est ordonné prêtre à Lavaur le 28 janvier 1940. Il rejoint sa compagnie mais il est capturé peu après.

Aumônier clandestin

L'abbé Cayré est interné au Stalag VI G à Bonn. Là, il devient aumônier de neuf kommandos de travail : messes discrètes, confessions sous les barbelés, réunions bibliques. Cette « résistance spirituelle » le met en lien avec le réseau clandestin d'Action catholique de Cologne, en dépit des interdictions nazies.

Arrestation et déportation

Le décret du 3 décembre

1943 frappant l'apostolat français rend son action « subversive ». Dénoncé, il est arrêté par la Gestapo le 8 août 1944, interrogé et jeté à la prison de Brauweiler. « Je suis prêtre ; je reste avec mes frères », écrit-il. Le 17 septembre suivant, il est embarqué vers Buchenwald, matricule 81842.

Au « Petit camp », l'abbé contracte rapidement le typhus. Le 22 octobre 1944, épuisé, il glisse dans une fosse, est aspergé d'eau glacée par des kapos et succombe d'hypothermie. Ses derniers mots, rapportés par des compagnons, furent une prière à la Vierge Marie. Ils témoigneront également de son calme à l'instant de sa mort.

LAVAUUR

Que retenir du dernier conseil municipal ?



Plusieurs dossiers étaient au menu du conseil municipal. DR

Le PLU a monopolisé 30 % du temps de la durée du conseil. La surface permettant à la ville de se dynamiser territorialement est passée de 70 à 40 hectares. Difficile dans ce cas de finaliser certains projets et la construction de logements prévus va en souffrir. Cela posé, près de 50 logements vont être livrés sous peu.

Le maire Bernard Carayon a rappelé que les aides habituelles auxquelles peuvent prétendre les communes se réduisent à Lavaur comme ailleurs - de 30 % dans certains cas a précisé le maire.

L'opposition, une fois encore,

regrette « de ne pas être entendue » et de ne « pas avoir le temps d'étudier les dossiers » qu'on lui remet. Selon ses élus, le PLU (plan local d'urbanisme) actuel ne permet pas à la ville d'être en phase avec l'avenir, qui pour elle passe obligatoirement par l'emploi de la bicyclette pour se déplacer en ville. Le maire leur a rétorqué que la communauté de communes stoppe ses subventions pour le vélo et que le nombre de cyclistes représenterait 1 % de la population.

La ville souhaite mettre en place une mutuelle pour ceux qui n'en possèdent pas.

En bref

TARN

Dermatose nodulaire contagieuse bovine

Trente-huit communes du sud du Tarn ont été placées, par arrêté préfectoral, en zone réglementée à la suite de la détection d'un foyer de dermatose nodulaire contagieuse bovine sur Pomas dans le département de l'Aude, dimanche 14 décembre, après analyses conduites sur un cas suspect. Liste des communes placées en zone réglementée : Aiguefonde, Albine, Anglès (partie sud délimitée au nord par la route D165), Arfons, Aussillon, Belleserre, Blan, Bout-du-Pont-de-Larn, Cahuzac, Les Cammazes, Caucalières, Dourgne, Durfort, Escoussens, Garrevagues, Labastide-Rouairoux, Labruguière, Lacabarède, Lagardiolle, Lempaut, Lescout, Massaguel, Mazamet, Palleville, Payrin-Augmontel, Pont-de-Larn, Rouairoux, Saint-Affriqueles-Montagnes, Saint-Amancet, Saint-Amans-Soult, Saint-Amans-Valtoret, Saint-Avit, Sauveterre, Sorèze, Soual, Verdalle, Le Vintrou, Viviers-lès-Montagnes. Mardi dernier, la ministre de l'Agriculture a annoncé que la campagne de vaccination des bovins contre la dermatose nodulaire contagieuse se fera dans dix départements : l'Ariège, le Lot, la Haute-Garonne, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, le Gers, les Landes, les Pyrénées-Atlantiques, l'Hérault et le Tarn.